

PROCÈS-VERBAL

Séance du 10 décembre 2012

Présidence : M. André CATTIN

1. Appel : 87 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANGELI Aline, CARRARD Raymond, CHENEVARD Pierrette, DARBRE GUBBINS Florence, DE GARRINI Luciano, DOUSSE Jean-Robert, FRACHEBOURG Jean-Marie, FRANCFORT Pascal, KARLEN Dominique, PERRIN Christian

Absents : CHAPPUIS Vera, EQUHEY Steve, FREI Maurice

2. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012

M. Yves FROIDEVAUX souhaite ajouter que le Bureau a reçu la lettre de renonciation de M. AJETI Ramadush, « viennent-ensuite » du parti socialiste et que dorénavant cela soit toujours mentionné au PV. Il regrette également que la liste des commissions n'ait pas été jointe au procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 71 oui et 1 non.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale avoir reçu une lettre de la commission des finances de Payerne concernant la répartition des charges cantonales. Il souhaite que l'on intervienne auprès du canton. La lettre a été transmise à tous les chefs de groupe mais la discussion ne sera pas ouverte à ce sujet. M. le Syndic a également transmis un communiqué de l'Union des Communes Vaudoises qui va également examiner ce qu'il y a lieu de faire.
- M. le Président signale que le Conseiller communal M. Steve EQUHEY, UDC, a trois absences consécutives non excusées et ce parti devrait remédier à cette situation. M. Sacha SOLDINI signale que le groupe est conscient de cette situation et devrait régler le problème rapidement.

5. Assermentation

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-Paul URSENBACHER, UDC. M. Zoran ANTIC, dernier « viennent-ensuite » de la liste ayant également fait part de sa renonciation, le Bureau a élu M. Stéphane DELLEY comme Conseiller communal pour le parti UDC. Son élection, affichée au pilier public, n'ayant donné lieu à aucune opposition, M. le Président procède à son assermentation et lui souhaite la bienvenue.

6. Communications municipales

Il n'y a pas de communications municipales.

7. **Propositions individuelles**

M. Yves FROIDEVAUX signale que le groupe socialiste a débattu de certains points transmis par leur représentant au Bureau, M. Mora. Le groupe s'est prononcé contre le déplacement du Conseil communal dans un autre lieu que celui-ci. Les gens qui ont siégé au Château se souviennent qu'il était relativement compliqué de le quitter et que les personnes ayant participé à la commission pour l'aménagement de la salle du Conseil se souviennent sans doute du montant astronomique dépensé. De plus, pour des raisons d'organisation, il ne lui semble pas opportun d'aller à la salle communale et le groupe s'y oppose. Deuxièmement, il revient sur le règlement de la future commission aux affaires régionales, transmis pour étude, et estime que celui-ci mériterait d'être relu par un juriste. Il pense que règlement doit être transmis sous la forme d'un préavis municipal, car le règlement du Conseil interrégional donne la compétence de répartition des sièges à la Municipalité et ce n'est pas au Conseil communal de le faire. Enfin, il informe que le groupe socialiste refuse également de transmettre préalablement les amendements au Président, estimant qu'un effet de surprise doit subsister.

M. Jacky COLOMB signale que la nouvelle mise en place de la gestion des déchets devait être accompagnée par une forte communication de la part des périmètres déchets (SADEC etc..) afin de faire comprendre les changements qui allaient intervenir dans les habitudes des habitants. Or, à ce jour, il n'a vu qu'une seule fois une page d'information dans la presse qui ne traitait pas de tous les types de déchets et laissait entendre que d'autres informations allaient suivre. Il n'y a eu aucun dépliant tous ménages, ni stand d'information dans la rue. Il s'était réjoui d'apprendre que la SADEC, sous l'impulsion des autres périmètres déchets, allait enfin prendre une part active à cette campagne d'information coordonnée. Hélas, il est déçu de constater que cette société est toujours plongée dans un coma médiatique. Fort heureusement, la Municipalité sort ces jours un kit de départ avec de l'information utile concernant la marche à suivre du concept. Il ne sait pas s'il est encore judicieux d'expliquer les différentes taxes et leurs buts, les convaincus sont contents, les adversaires ne sont toujours pas d'accord et rien ne changera dans l'immédiat. Il serait peut-être plus utile de donner l'information attendue pour le tri efficace des déchets recyclables, expliquer pourquoi, où et comment. Dans moins d'un mois, il faudra appliquer de nouvelles directives municipales. Beaucoup d'habitants, et même des membres de ce Conseil, en ignorent la teneur et se posent des questions quant à la tournée des ordures ménagères, des déchets encombrants et de l'emplacement des fameux éco-points. Pourquoi y a-t-il une différence entre le papier et le carton, le plastique est-il du plastique ou du PET, peut-on mettre de la viande dans les déchets verts, ou l'aluminium avec le fer, bref un grand nombre de questions qui vont peut-être gêner la mise en œuvre du nouveau concept. Cela va provoquer du mécontentement dans une population qui n'est pas 100% acquise à la taxe au sac. Il estime que cette communication arrive en retard. Nous entrons dans une période de Fêtes, peu de gens vont s'intéresser au problème et beaucoup ne vont reprendre contact avec la réalité qu'en janvier et en colère.

M. le Municipal Olivier MAYOR le rassure et signale que le lendemain du vote du Conseil, l'ordre d'imprimer le kit de démarrage a été donné. Ces jours, ce kit sera reçu par l'ensemble de la population avec toutes les explications nécessaires extrêmement détaillées. La presse l'a largement annoncé également. Par contre, il est également déçu de la communication de la SADEC. Des rencontres avec les citoyens sont prévues dans les éco-points. De plus, il y a un numéro de téléphone gratuit, qui a d'ailleurs beaucoup de succès, avec beaucoup de questions pratiques. Sur le site de la ville il y a également un dossier complet. Le citoyen a des droits et des devoirs, notamment celui de s'informer.

M. Albert GRAF est étonné par la déclaration de M. le Municipal Olivier MAYOR. Il salue l'initiative, mais jusque là, la taxe ordure était liée à la consommation d'eau, donc incorporée dans les charges. Certaines régies ont contesté cette taxe, il y a beaucoup d'arriérés et les locataires vont continuer à payer des charges liées à la consommation d'eau. A partir du 1^{er} janvier, il faudra payer une taxe au sac. Il estime qu'il n'y a pas de quoi se réjouir car le consommateur va payer deux fois et trouve que cela ne va pas.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui signale que toutes les réponses à ses remarques se trouvent dans le préavis et le rapport.

Mme Doris ULDRY constate que les travaux ont commencé à Pré-Cossy et rappelle que, il y a quelques années, le Conseil avait accepté de déplacer le petit chemin qui part de la route de Signy en direction du chemin de Bourgogne et qui se poursuit le long de la route de Signy. Les piétons ne pourront bientôt plus passer à cause du chantier et il n'y a toujours pas de trottoir. Elle demande à la Municipalité de créer provisoirement et rapidement un trottoir jusqu'au giratoire pour les promeneurs, en attendant un trottoir sécurisé.

M. Knut RUPPRECHT revient sur la décision du futur aménagement du parc de la Morâche et en particulier pour la couverture du sentier qui est prévue. Lors de cette commission, l'agglomérat choisi, pareil à celui à l'arrière de la gare vers le parc à vélos, avait été remis en question. On leur avait assuré que ce revêtement allait pomper l'eau et qu'il n'y aurait pas de flaques. Actuellement, on le voit avec la neige, le sentier du Cossy a été bien déblayé car un engin avec lame a pu passer sur le bitume, par contre, derrière la gare cela n'a pas été possible à cause de cet agglomérat. De ce fait, de la neige glacée s'accumule. Il demande de revoir la situation pour le parc de la Morâche.

8. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Jessica Jaccoud intitulé « L'égalité des salaires – une évidence ».*

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui, 1 non et 7 abstentions :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

9. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Maurice Gay, intitulé « STOP à la mendicité ».*

Rapporteur : M. Philippe BEURET

La discussion est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES avait pris la parole à ce sujet, indigné, lors du Conseil du 3 septembre 2012, dénonçant les termes d'un postulat entaché de considérations hâtives, simplistes et réductrices. Il concédait que la question de la mendicité devait être posée, abordée et développée, mais dans une perspective plus digne de nos valeurs humaines. Il demandait ainsi que la commission siège dans le calme et la dignité, loin des passions personnelles. Il relève aujourd'hui sa fierté à l'écoute des conclusions du rapport. Il signale que la commission a abandonné toute bipolarisation dans laquelle elle aurait pu facilement tomber. Il en est reconnaissant et tient à remercier tous les membres de la commission et son rapporteur pour la qualité du texte ainsi que le postulant pour son ouverture d'esprit lors des débats en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui et 1 abstention :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

10. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Bernadette Nelissen pour que cessent le vandalisme, la consommation abusive d'alcool et le trafic de drogue sur les places de jeux et parcs publics du centre ville de Nyon.*

Rapporteur : M. David LUGEON

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

11. *Postulat de M. Jean BISCHOFBERGER pour un terrain pour les gens de voyage.*

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE trouve qu'il s'agit d'un problème récurrent et qu'il ne faut pas se voiler la face. Aujourd'hui, les deux parties souffrent, d'un côté les agriculteurs qui ont un champ envahi et de l'autre les gens du voyage qui ne trouvent pas de terrain. Il rappelle que nombre d'entre eux sont suisses et même si certains se comportent mal, ce n'est pas le cas de tous. Il estime que c'est un problème régional qui devrait être discuté au niveau de la région ou même du canton. Il pense que l'on pourrait trouver une solution et que cela se passerait très bien, comme à Lucerne.

M. Albert GRAF fait remarquer que l'idée noble de M. Bischofberger doit être partagée et relève qu'à Nyon, il y a le magnifique terrain de Paléo, utilisé un seul mois par année, et qui pourrait être utilisé pendant les 11 autres mois par les démunis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes souhaitent le renvoi du postulat à une commission.

12. *Postulat de Mme Jessica JACCOUD et M. Alexandre DEMETRIADES intitulé « La scientologie peut-elle nous sauver ? ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes souhaitent le renvoi du postulat à une commission.

13. *Interpellation du groupe des Verts concernant la filière des déchets électroniques nyonnais.*

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

14. *Interpellation de M. David VOGEL intitulée « La commune de Nyon empêche-t-elle l'accès à la fibre optique ? »*

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE donne lecture de la réponse municipale (*en annexe*).

La discussion est ouverte.

La réponse laisse M. Jacques HANHART, dans une totale expectative. Depuis plusieurs années, on parle de fibre optique dans la ville, par contre Mme la Municipale ne parle pas de réseau RLB2. Ce réseau, qui s'occupe de tous les villages environnants, a déjà été construit en fibre optique, mais il n'a jamais été équipé. Il pense que les personnes qui s'occupent de ce dossier ne sont pas vraiment intéressées à le développer et à mettre les technologies à disposition de la ville ou des autres communes de la région.

M. David VOGEL fait remarquer que, selon ses informations, on a demandé à TRN si les pratiques de Swisscom, au niveau des prix et des contrats, étaient correctes. Pour lui, cela équivaut à demander à la Régie Rytz si les prix de la Régie De Rham sont corrects. Il se demande encore pourquoi la ville de Nyon traîne alors que d'autres avancent.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond que TRN est avant-gardiste, au contraire des autres communes, avec un réseau remarquable. Quant au réseau RLB2, elle fait remarquer qu'il n'y avait pas de question à ce sujet dans l'interpellation. Swisscom n'est pas intéressé, par contre TRN oui.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Interpellation du Parti Indépendant Nyonnais au sujet du skatepark.

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

16. Interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER au sujet des caméras de vidéosurveillance à Nyon.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond et rappelle qu'il y a beaucoup de démarches à faire une fois le préavis accepté. Il a fallu adopter un règlement relatif à la protection des données, puis répertorier toutes les caméras existantes et se mettre en conformité sur tout le territoire de la commune. La dernière opération, soit la pose des caméras à la gare, va débuter tout prochainement et des panneaux d'avertissements seront posés. Il est désormais trop tard pour reculer et la Municipalité n'a fait que respecter la décision du Conseil.

La discussion est ouverte.

M. Albert Graf ne peut que regretter le temps nécessaire à cette installation car il signale que les statistiques des délits sont mauvaises. L'exemple de Lucerne n'est pas sérieux pour lui, par contre à Zurich, ils évoquent de poser des caméras dans les écoles.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Rapport N° 70 concernant la géothermie profonde sur la Côte lémanique. Crédit d'étude de CHF 250'000.- HT pour la participation de la Ville de Nyon à la phase C du projet de géothermie profonde sur la Côte lémanique

Rapporteur : M. Laurent MIÉVILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.- HT, subventions fédérales, cantonales et participations des communes non déduites, pour financer la part de la Ville de Nyon à la phase C du projet de géothermie profonde sur la Côte lémanique. Le montant, après déductions des subventions, sera prélevé du Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables, compte N° 9280-32.

18. Rapport N° 75 concernant une demande de crédit de CHF 5'390'100.- pour l'achat de la parcelle N° 507 sise à la rue de la Combe 2.

Rapporteur : Mme Chantal THUILLARD

En préambule, elle rappelle que la commission a émis le vœu que le Conseil soit impliqué à la destination future de cet achat, ceci avant que des projets trop avancés interdisent un retour en arrière et pour que la volonté première de la Municipalité de faire des projets sociaux sur cette parcelle ne soit pas détournée.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide par 82 oui, 1 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 5'390'100.- pour l'achat de la parcelle N° 507 (frais de transfert de propriété compris) ;
2. d'utiliser, pour l'achat de cette parcelle, le fonds de réserve pour l'achat de terrains N° 9282-20 à hauteur de CHF 2'465'950.- ;
3. de porter le solde, soit CHF 2'924'150.-, en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

19. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. David Vogel intitulé « Mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon ? »*

Rapporteur : M. Christian PUHR

La discussion est ouverte.

M. David SAUGY, suite à la lecture du rapport, indique le groupe PLR a eu un sentiment de fausse bonne idée. Il lui semble que ce joli projet n'apportera pas grand-chose à la ville, à part une étude de plus, qui ne fera que surcharger des services communaux déjà sous dotés en personnel. C'est pourquoi il invite le Conseil à ne pas envoyer ce postulat à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 44 oui, 23 non et 16 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

20. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Christian Udasse intitulé « Pour permettre d'assurer une énergie 100% renouvelable à l'ensemble des ménages et professionnels de la ville de Nyon. »*

Rapporteur : M. Marc BOURQUI

La discussion est ouverte.

Pour M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, si la Municipalité peut aisément se rallier aux conclusions, elle n'est pas d'accord avec le texte du rapport lorsqu'il mentionne « la gestion et la mission quelque peu surprenantes voire douteuses des SI ». Il ne sait pas ce qui se cachait dans l'esprit du rédacteur ou des membres de la commission, mais le terme de « douteuses » est choquant. Soit il y a des accusations précises, auquel cas il faut les donner, sinon il ose espérer qu'il s'agit d'une formulation malheureuse, mais inacceptable. De plus, le fait que la commission regrette la vision trop économiste des SI est pour M. le Syndic un avis qui résulte manifestement d'un manque d'information. La Municipalité va essayer de mieux faire comprendre les rôles et missions des SI mais aussi de la Déléguée au Développement durable pour favoriser les économies d'énergie et le recours à l'énergie verte. Il souhaite que le rapporteur revienne sur les termes utilisés et regrette ses mots.

M. Marc BOURQUI signale que cette formulation est totalement liée au vœu émis et que la commission estimait que les SI pouvaient faire plus. Il ne comprenait pas la politique qu'ils ont actuellement pour proposer des énergies renouvelables à la population. Il signale encore le regret de la commission que le Municipal en charge des SI n'ait pas souhaité participer à la commission, ce qui lui aurait permis de répondre aux questions et éviter ainsi ce genre de formulation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que la présence d'un municipal est facultative lors de la prise en compte d'un postulat, mais dans le cas précis il ne s'agit pas de savoir si les SI font trop ou pas assez, il relève juste que la formulation parle de gestion « douteuse ». Ce terme engendre la suspicion de quelque chose qui n'est pas correct et il souhaite qu'il retire ces mots ou donne des explications claires par rapport à ce terme.

M. Marc BOURQUI reconnaît que la formulation n'est pas des plus heureuses, mais rappelle que toute la commission a signé ce rapport. Ils voulaient principalement susciter le débat, car ils estimaient que les SI visaient trop à rentabiliser la fourniture d'énergie et ne mettaient pas assez en avant une énergie plus avantageuse d'un point de vue environnemental.

M. Jacky COLOMB rappelle, qu'il y a deux ans, lors d'une visite de la COGES aux SI, le Directeur de l'époque, à qui une question similaire avait été posée, soit de savoir que faisaient les SI pour promouvoir les énergies renouvelables et les économies, avait répondu que ce n'était pas leur rôle, qu'ils avaient un rôle de distributeur. A l'époque, la COGES avait été très étonnée par cette réponse et lui avait fait remarquer qu'à Genève, les SI ont un local en pleine ville, qu'ils utilisent dans le but d'inciter les gens à économiser de l'énergie. Il ne peut qu'aller dans le sens du rapporteur.

M. Christian PUHR, au nom des Verts, trouve que les propos tenus sont à la limite de ce que l'on peut estimer raisonnable, mais ils sont également déçus de la proposition de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité. En effet, on aurait pu approfondir quelques questions, notamment auprès des 500 ménages qui paient un prix supérieur pour du courant vert ou inverser la chose et proposer du courant vert 5 cts moins cher que le courant normal, et voir comment les SI géraient le problème. Il pense que l'on pourrait faire quelque chose d'intéressant et souhaite que le postulat soit envoyé à la Municipalité.

M. Jacques HANHART comprend la surprise de M. le Syndic, mais soutient le rapporteur. Il rappelle que les SI ne font pas de promotion des économies d'énergie, que l'énergie la meilleure est celle que l'on n'a pas besoin d'acheter et que ce n'est pas en vendant de l'énergie verte plus chère que l'on va être plus écolo. Il s'oppose là-contre car les distributeurs n'ont pas les moyens de fournir 100% d'énergie verte sur le réseau car il n'y en a pas assez. Celle qui existe n'est pas certifiée et cela pose de gros problèmes. Il faut inciter les gens à économiser, notamment avec l'isolation des bâtiments.

M. Régis JOLY, en tant que membre de la commission, souligne que la formulation n'a choqué aucun membre, même si elle est peut-être un peu malheureuse. Il rappelle que M. Colomb a bien résumé les interrogations quant aux missions des SI, soit de promouvoir la vente d'énergie électrique et bien évidemment de promouvoir une certaine forme plutôt qu'une autre peut paraître difficile. Dès lors, si toutefois certains membres du Conseil le souhaitent, la commission peut demander une suspension de séance pour se réunir et débattre. Pour sa part, il regrette la formulation hasardeuse et signale que le rapporteur était dans sa première rédaction de rapport mais personne n'a regardé plus avant. L'important ce sont les points soulevés.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT accepte la conclusion du rapport et le souhait d'être mieux informés sur la répartition des différentes missions des SI et du Développement durable. Cela mérite une information supplémentaire qui sera donnée en janvier ou février. Il comprend que la formulation ne mettait pas en doute le sérieux des SI mais qu'il s'agit d'informer sur les missions des services.

M. Christian UDASSE a un problème car tout ce qui vient de l'UDC ne passe pas, d'où le vœu émis. Il est content que les Verts souhaitent le renvoi à la Municipalité. Il reconnaît que la ville a fait beaucoup pour l'énergie durable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 53 oui, 24 non et 9 abstentions :

- de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité et émet le vœu suivant :

les SI doivent inciter de manière active les ménages nyonnais à réduire leur consommation d'énergie notamment en mettant en place une politique active, attractive et incitative d'adhésion à leur programme d'énergie renouvelable

21. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Christian Udasse demandant d'assurer une réduction durable de la consommation d'énergie électrique et d'eau de nos fontaines en ville de Nyon.

Rapporteur : M. Marc BOURQUI

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX a entendu que lors de la commission, une personne, invitée par M. Udasse était présente. Il ne sait pas s'il s'agit d'un expert autoproclamé ou d'un VRP, mais présenté comme citoyen intéressé. Il semblerait que M. le Syndic était au courant, mais il estime que cela ne va pas. Des règles doivent être respectées, au minimum la commission doit être avertie préalablement et savoir à quel titre et avec quelles compétences la personne est invitée. Il pense que le Président de la commission doit refuser ce genre de proposition et souhaite que cela ne se reproduise plus. De plus, le groupe socialiste refusera le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

M. Maurice GAY (*texte intégral*) : « Lors de la séance de préparation du Conseil de ce soir, j'ai appris en lisant le rapport de la Commission qu'une fontaine débite 360 litres par minute ! Ce n'est plus une fontaine, c'est une borne hydrante ! Le postulant et son pétitionnaire nous éclairent aussi étrangement sur la consommation d'eau de la ville de Renens. Selon leurs sources, 90 % de l'eau est utilisée par les fontaines et le restant soit 10% par la population de la ville ! Assez étonnant ! Mais aussi aucun chiffre sur le nombre et le prix des kilowatt/heures consommés pour produire un mètre cube d'eau.

La Suisse, château d'eau de l'Europe, ne manque pas d'eau. Bien conscient qu'il ne faille pas la souiller ou la polluer inutilement, ce n'est pas la quantité d'eau claire qui retournera de toute façon au lac, mais l'électricité consommée pour produire ce mètre cube d'eau qui nous apportera des économies dans ce cas présent. Etant donné la totale fantaisie avec laquelle ces chiffres ont été donnés, je ne savais si je devais voter pour renvoyer ce postulat à la Municipalité ou plutôt à son auteur !

Je suis donc rentré chez moi hésitant et, en traversant la cour, j'entendis tout à coup une petite voix qui me dit "Merci !". Je me retourne, rien, personne. Je cherche et là, je vois ma fontaine ! Ma fontaine, c'est une fontaine comme il y en a beaucoup à Nyon. Ma fontaine, c'est un bloc de granit, travaillé et creusé par un tailleur de pierre il y a bien, bien, bien longtemps. Cet artisan l'a façonnée avec amour, avec sa sueur, avec toute sa connaissance acquise durant des années, avec des techniques enseignées de patrons en apprentis, de générations en générations. Ce n'est pas un vulgaire bloc de pierre, c'est une œuvre d'art qui a une histoire, parce que, souvenez-vous en, toutes les fontaines ont une histoire.

Cette magnifique œuvre d'art, témoin depuis des années de la vie autour d'elle, est une dame timide et réceptive. Depuis des siècles, elle voit passer de l'eau par son goulot. De l'eau claire et limpide formée de petites gouttes d'eau qui parlent entre elles de ce qu'elles ont vu tout au long de leur périple. Et la fontaine, discrète, les écoute. Ces gouttes d'eau ont traversé le désert, passé les Alpes et sont venues se déposer chez nous. L'une d'elle sur un pétale de coquelicot, une autre sur un galet de rivière, une sur la feuille du hêtre ou sur le dos d'une chenille processionnaire et pourquoi pas sur la chemise à carreaux d'un festivalier à Paléo. Elles nourrissent un être vivant, un souvenir ou s'infiltrent dans le sol pour rejoindre la source

la plus proche. Toutes ont une histoire et lorsqu'elles jaillissent et se déversent dans le bassin de la fontaine, elles transmettent cette vie, vie qui est la nôtre.

Alors, Mesdames et Messieurs, lorsque j'entends certains ici qui veulent enfermer cette vie dans un circuit avec quelques pastilles chimiques pour l'aseptiser et la rendre quelconque, je ne peux que me lever et dénoncer cette ignominie ! Ce ne peut être que des gens sans âme, sans amour pour notre Terre. Des Hommes qui n'ont que des chiffres devant les yeux et qui manquent de poésie. Enfermer la vie pour gagner quelques francs, Mesdames et Messieurs, je dis Non ! Cette eau pure qui jaillit de la fontaine, égaie l'oreille du passant, abreuve l'oiseau ou amuse l'enfant qui gicle sa maman. Cette eau qui s'amuse à faire des bulles, va s'imprégner du moment et continuer son périple vers d'autres lieux, vers d'autres fontaines.

Alors, Mesdames et Messieurs, ne laissons pas la stupidité humaine capturer cette liberté, enfermer ces rêves dans une pompe et refusons toutes tentatives de priver nos fontaines de cette vie ! Je vous le demande, la prochaine fois que vous passerez devant une fontaine, fermez les yeux, ouvrez les oreilles et si vous entendez une petite voix qui vous dit "Merci !", vous aurez alors la certitude que vous avez fait un grand pas pour l'existence de nos fontaines et la préservation de notre planète ! Merci pour elles ! »

M. Christian UDASSE remercie M. Gay par contre il relève qu'il y a une réalité : l'eau de nos fontaines vient de la source mais il se demande où cette eau passe depuis la source. Ce postulat est un gain d'énergie. Or l'énergie n'est pas au niveau de l'eau de source mais pour les fontaines reliées à un autre réseau. Dans beaucoup de communes, ils ont mis en place 2 ou 3 fontaines qui ont un bon débit et les chiffres donnés sont justes au niveau du gain électrique. Il demande de bien réfléchir et la question est de renvoyer à la Municipalité et ses services compétents le postulat qui est très utile.

M. Alexandre DEMETRIADES souhaite relativiser les attaques faites au Président de la commission car la faute se partage avec toute la commission. Des fautes ont été faites et tout le monde doit l'assumer.

M. Marc BOURQUI signale que M. Cheseaux a été suggéré par M. Udasse, il l'a convoqué à la séance et a informé M. le Syndic. Il aurait pu aviser tous les membres de la commission, certes. Il rappelle qu'il n'y a pas que de l'eau de source dans nos fontaines, mais également de l'eau du lac qui est pompée et filtrée. En renvoyant ce postulat à la Municipalité, il ne demande pas d'installer ce système sur toutes les fontaines, mais de se poser la question s'il peut être utilisé sur certaines d'entre elles, peut-être celles à l'extérieur de la ville.

M. Guy-François THUILLARD a aussi beaucoup apprécié la poésie de M. Gay mais fait quelques remarques : il lui semble que les chiffres avancés par M. Udasse sont farfelus et il ne croit pas que l'on puisse se baser là-dessus pour savoir si le système est intéressant. Deuxièmement, il ne trouve pas raisonnable d'avoir à Nyon des fontaines qui fonctionnent en circuit fermé et qui ont de l'eau polluée, ce qui fait qu'après 2-3 jours, l'eau va être croupie. Une autre solution serait de fermer les fontaines, cela serait plus simple et plus économique !

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse par 59 non, 21 oui et 4 abstentions les conclusions et décide :

- de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité.

22. *Rapport municipal N° 80 en réponse au postulat de M. Fabien Bourqui et consorts intitulé « Pour honorer la mémoire de Pierre-Alain Bertola ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 23. *Préavis N° 81 concernant une demande de crédit de CHF 324'602.- pour le renouvellement de cinq véhicules, d'une tondeuse et l'achat d'un nouveau véhicule et d'une nouvelle balayeuse en 2013***

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB demande aux commissaires d'examiner, au sujet des véhicules du SDIS, la participation des autres communes ou si l'on ne peut pas attendre que la régionalisation soit accomplie. D'autre part en ce qui concerne les véhicules des SI, il s'agit de deux petits véhicules acquis en 2005 et qui font environ 10'000 km par an. Ils devraient dès lors avoir 70'000 km au compteur et il lui semble que cela peut rouler un peu plus longtemps.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 24. *Rapport municipal N° 82 concernant la stratégie du développement durable : période 2012 – 2016.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. *Rapport municipal N° 83 concernant la politique de l'environnement pour la législature 2011 – 2016.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. *Rapport municipal N° 84 en réponse au postulat intitulé "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste"***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 27. *Préavis N° 85 concernant une demande de crédit de réalisation de CHF 6'900'000.- TTC pour la restauration générale du Temple de Nyon.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 28. *Préavis N° 86 concernant des crédits supplémentaires, 2e série au budget 2012, pour un total de CHF 452'600.- entièrement compensés***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 29. *Préavis N° 87 concernant une demande de crédit de CHF 81'500.- TTC pour le Plan de quartier 2 Petite Prairie - Route de desserte centrale - ch. Falconnier - Prestations d'ingénieurs – Etudes.***

La discussion est ouverte.

Pour M. David SAUGY, ce préavis datant de novembre, le groupe PLR se demande s'il est encore d'actualité au vu des postes supplémentaires votés lors du précédent Conseil. Il demande à la commission d'étudier ce volet du rapport.

M. Jacky COLOMB s'adresse à la Municipalité et lui signale qu'à plusieurs reprises, le Conseil a demandé d'avoir des plans lisibles, et celui-ci est particulièrement mauvais. On ne voit pas le chemin de Pré-Cossy, ni les bâtiments existants, il y a une légende jaune, mais qui ne se réfère à rien. Un bon exemple est le préavis précédent.

M. Maurice GAY aimerait savoir pourquoi ce quartier s'appelle la Petite Prairie alors que la maison s'appelle la Bergerie et d'où vient le changement de nom.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

30. *Postulat de Mme Margaux Carron et consorts pour la création d'un lieu dédié aux jeunes.*

La postulante demande le renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI regrette qu'on ne lui ait pas demandé de proposer quelqu'un de jeune au sein de leur groupe, il aurait pu lui proposer une personne domiciliée à Nyon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 49 oui, 18 non et 18 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport

31. *Divers en rapport avec la séance*

Néant.

M. le Président passe la parole à M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pour une allocution de fin d'année (*en annexe*).

A 22h. 25, M. le Président lève la séance qui est suivie d'un apéritif de fin d'année au caveau municipal.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :

André CATTIN

Nathalie VUILLE

Annexes : Réponse à l'interpellation de M. David Vogel
Allocution de M. le Syndic